



Tel : 02.51.52.94.82 - Fax : 02.51.52.97.46  
E-mail : [commune.stsigismond@wanadoo.fr](mailto:commune.stsigismond@wanadoo.fr)  
Ou [mairie@stsimin.com](mailto:mairie@stsimin.com)

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-huit, le premier juin le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9  
Date de convocation du Conseil Municipal : 12/04/2018

**PRÉSENTS** : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Élisabeth Guillot, Luc Vrignaud, Jocelin Quillet, Éliane Montamat Claude Airaud, .

**ABSENTS** Martine Barbier (pouvoir à La Mache D) Béatrice Tritschler (pouvoir à Guillot E),  
**POUVOIR(S)** : 2

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu sommaire de la dernière réunion est accepté à l'unanimité

**OBJET : ZONES HUMIDES – VALIDATION DES RÉSULTATS FINAUX**  
*REF : D180622A*

Le bureau d'études DCI Environnement, missionné pour l'inventaire, présente aux conseillers municipaux les principaux résultats sur le territoire communal ([hors ZHMP](#)).

**Après avoir entendu la présentation des résultats finaux de l'étude pour la définition des zones humides, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour :**

- APPROUVER le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;
- DONNER pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération ;
- SOLLICITER l'avis de la Commission Locale de l'Eau sur la qualité de l'inventaire réalisé.
- SAISIR l'Établissement Public du Marais Poitevin pour que soit précisée à la même échelle la limite de la zone humide du Marais Poitevin.

**OBJET : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD),**  
*REF : D180622B*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entre en vigueur le 25 mai 2018.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, e-Collectivités Vendée accompagne les collectivités adhérentes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de ce règlement en leur proposant une solution mutualisée.

Monsieur Le Maire propose de faire appel à ce service

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré,**

- Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).
- APPROUVE la solution d'un délégué mutualisé proposé par e-Collectivités Vendée,
- AUTORISE le Maire à prendre et à signer tout acte relatif nécessaire à l'exécution de cette affaire.

**OBJET : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

*REF : D180622C*

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 1609 du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a pour mission d'évaluer les transferts de charges découlant des transferts de compétence.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Elle doit être composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal doit disposer d'au moins un représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur LA MACHE Denis représentant de la commune de SAINT-SIGISMOND au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

**OBJET: PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

*REF : D180622D*

M. le Maire présente les modalités de calcul de la participation pour le financement de l'assainissement collectif .

Au vu de cet exposé, le conseil municipal :

- ✓ DÉCIDE de fixer la PAC pour les constructions comme suit :

Constructions EXISTANTES (par immeuble) :

- |  |          |
|--|----------|
| - Raccordement avant le 1 <sup>er</sup> avril 2019 :   | 1 500.00 |
| - Raccordement avant le 1 <sup>er</sup> octobre 2019 : | 1 700.00 |
| - Raccordement avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2020   | 2 000.00 |
| - Après le 1 <sup>er</sup> juillet                     | 2 400.00 |

Constructions NEUVES

- |  |          |
|--|----------|
| - Raccordement                                     | 1 500.00 |
| - installation d'un tabouret à charge du demandeur |          |

- ✓ RAPPELLE que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau

✓ Décide que les branchements réalisés dans les 6 premiers mois pourront obtenir la possibilité de paiement en 2 fois ; la moitié au raccordement, le solde 3 mois plus tard

- ✓ Fixe le prix de l'abonnement à 60€/an/abonnement ET un coût de l'eau à 1.40 €/m3

- ✓ Décide que pour les constructions utilisant un puits : une facturation d'un minimum de 25m3/personne sera réalisée (dans la limite de 4 personnes)
- ✓ Décide de fonctionner en régie pour l'entretien de la station
- ✓ Donne pouvoir au Maire pour la signature du marché de prestation de service nécessaire pour le contrôle de conformité des branchements avant raccordement.
- ✓ Donne pouvoir au Maire pour la signature de la convention tripartite avec Vendée-Eau, Saur et la commune pour la facturation du service.
- ✓ DIT que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement
- ✓ Donne pouvoir au Maire pour la signature des documents nécessaires

## **OBJET:QUESTIONS DIVERSES**

*REF : D180622QD*

### Commission Environnement voirie et bâtiments

Assainissement : Les reprises de voirie sont réalisées. La commande de carte M2M chez Orange est validée.

Atelier : La couverture et les menuiseries seront réalisées en juillet. La commune a reçu le devis de SICOM pour le portail de l'atelier, d'autres doivent être transmis. M. le Maire signera l'offre retenue par la commission.

Natura 2000 : une réunion a eu lieu à Luçon pour envisager des solutions suite à la perte des aides ICHN. Des actions communes sont prévues pour mobiliser l'Europe avec l'aide de la Région.

Syndicat mixte : Une délégation de jeunes agriculteurs a été reçue Paris. Les réserves de substitution en cours sont en phase de finalisation. 2 ou 3 autres sont prévues.

OPAH : depuis 2015, 252 projets ont été subventionnés, le compte rendu de la réunion sera transmis aux conseillers

Copil plantations : les visites de terrain sont en cours. Les dossiers pour la commune et les particuliers ont été validés pour des plantations en automne.

### Commission affaires scolaires et sociales

Rencontres intergénérationnelles : L'atelier couture a connu un vif succès. Il sera prolongé en septembre.

Clic : Le syndicat du Clic a été dissout le personnel a été muté à la communauté de Communes de Fontenay-le-Comte et à la Maison départementale de la Solidarité.

SIGE : la section « Les enfants du Marais » va être dissoute. Le SIGE va reprendre la gestion de l'accueil périscolaire impliquant une participation financière des collectivités. Les communes devront valider les nouveaux statuts. L'animatrice actuelle serait intéressée, mais le poste présente trop peu d'heures. Une réunion publique avec les parents a été organisée pour évoquer l'organisation et les tarifs qui risquent d'être revus à la hausse

Atelier informatique : ils se poursuivent chaque mardi. Un nouveau groupe sera mis en place l'année prochaine.

Écoles : De nouvelles inscriptions ont eu lieu à l'école. L'effectif prévu à la rentrée est de 84 (+1)

### Commission Culture Manifestations et communications

Fête de la musique : Elle aura lieu le 23 juin au port de St Sigismond en collaboration avec l'embarcadère de l'Autize

13 juillet : les inscriptions sont ouvertes. Le feu d'artifice est commandé. Le groupe Anima'son animera la soirée.

### Autres informations:

ICHN : M. le Maire informe que la Région s'est penchée sur le dossier et un soutien a été voté par tous les membres sauf le groupe Rassemblement National

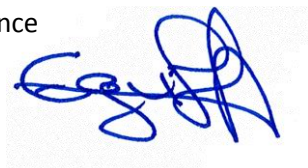
Zones blanches : M. le Maire a eu un entretien avec M. Guimbretière (Vendée Numérique). L'option du relais léger dans le clocher est maintenue dans le nouveau dispositif de résorption des zones blanches dans lequel notre commune est maintenue.

Fleurs entrée de bourg : Des aménagements sont prévus dans le projet d'aménagement de sécurité de l'ARD. La commission va traiter le dossier. Il reste le problème d'entretien.

Communes nouvelles : Quelques pistes peuvent être envisagées, mais aucune décision ne sera prise avant les prochaines échéances électorales. Le dossier demandera une réflexion importante en associant les habitants et les différents partenaires possibles.

Le secrétaire de séance

GUILLOT É



LE MAIRE,

